

DE LA COMMUNE DE GERZAT

DU 27 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Mme Carine GEFFRY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Janvier 2017, l'ordre du jour est examiné.

Rapport d'orientation budgétaire 2017 : Le Conseil Municipal a débattu et pris acte, par 28 voix pour et 5 abstentions, du rapport d'orientation budgétaire présenté par l'Adjoint aux Finances. Après un rappel de la situation et du contexte national, les orientations budgétaires suivantes ont été détaillées :

- poursuite de l'amélioration du service public local.
- pas d'augmentation des taux d'impôts locaux mais vraisemblablement un ajustement des pourcentages d'abattement
- une renégociation de la dette pour générer des économies.

Elles devront se combiner avec les contraintes de baisse continue des dotations de l'État, l'augmentation programmée des salaires des fonctionnaires au 1^{er} février et aux impacts de la baisse de l'autofinancement due aux transferts de compétences à la communauté urbaine.

Le budget de fonctionnement s'équilibrera aux alentours de 8 200 000 €, une baisse de 1 724 000 € due en grande partie aux transferts de compétences.

La section d'investissement s'équilibrera à 2 679 000 € (niveau identique à 2016) avec en dépenses 1 175 000 € de travaux de bâtiments, 138 000 € de matériel, 250 000 € d'achat de terrains et 712 000 € de remboursement d'emprunt.

Les recettes d'investissement reposeront essentiellement sur le résultat de l'année précédente 1 395 000 €, des cessions pour 188 000 €, des subventions et dotations pour 446 000 € et un emprunt de 650 000 €.

Afin d'assurer la continuité du service et dans l'attente du transfert opérationnel de la compétence assainissement, il sera nécessaire de voter un budget qui s'équilibre à 743 000 € en fonctionnement et 432 000 € en investissement.

Avance sur subvention : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser une avance sur la subvention 2017 au Comité des Fêtes Gerzatois pour un montant de 3 500 €.

Garantie d'emprunt en matière de logement social : Le Conseil Départemental ayant décidé de plafonner sa participation sur les garanties d'emprunt à hauteur de 4 millions d'euros sur la Communauté Urbaine, Clermont Auvergne Métropole et les différentes communes ont du adopter un règlement intérieur pour assurer le financement des projets de logements sociaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le nouveau règlement intérieur.

Rapport de la CRC sur la gestion 2008-2014 de Clermont Communauté : conformément à l'article L 243-7 du Code des Juridictions financières, le Conseil Municipal a débattu sur le rapport de la CRC.

Conventions de mise à disposition de locaux : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions d'occupation pour les Ateliers Municipaux et la maison du cimetière, les 2 agents ayant été transférés à Clermont Auvergne Métropole ne pouvant plus bénéficier de logements de fonctions.

Transformation de poste : Afin de permettre la pérennisation d'un contrat CUI arrivé à terme à la crèche, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de transformer un poste d'éducateur de jeunes enfants en un poste d'Adjoint Technique.

Acquisition de biens sans maître : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable pour l'incorporation dans le domaine communal de deux parcelles sises à Donna Vignat.

Élaboration et évolution du PLU communal : suite au transfert de compétence et afin de répondre aux demandes du Contrôle de Légalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Clermont Auvergne Métropole à poursuivre et achever l'élaboration du PLU : en retirant la délibération du 19 Décembre 2016 approuvant le PLU de Gerzat, et en modifiant le dossier d'origine.